

Mise à disposition du public

Dossier de modification simplifiée n°1

du Plan Local d'Urbanisme de Démouville

La Communauté Urbaine Caen la mer informe ses habitants que par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Démouville et a défini les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU, est mis à disposition du public du 1^{er} septembre 2020 au 2 octobre 2020 inclus :

Au siège de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie

16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30

En mairie de DEMOUVILLE

Place de la Mairie 14840 DEMOUVILLE

- Lundi, Mercredi : 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30,
- Mardi en journée continue de 9h à 17h30,
- Jeudi : 9h à 12h,
- Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h.

Sur le site internet de Caen la mer

Chacun pourra consigner d'éventuelles observations :

- sur les registres de concertation du public à chaque adresse,
- par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Démouville, Place de la Mairie 14840 DEMOUVILLE

A l'expiration du délai de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer Normandie ou son représentant qui en dressera le bilan avant de soumettre le dossier à l'approbation du Conseil Communautaire. Tout courrier ou remarque arrivé hors délai ne sera pas pris en compte.